



PRÉFECTURE DU NORD

07 JUIL. 2025

PLI RECOMMANDÉ

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2025
DE 14 H 00 à 16 H 00

DELIBERATION N° 2025 – 17

Objet : Délibération sur le Challenge Mobilité.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mme Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX, Mme Héroïse DHALLUIN, Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Christian FOURCROY), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Mr Claude HEGO), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Mr Benoît ROUSSEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Etienne PERIN, Mme Véronique THIÉBAUT (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Benoît WASCAT, Mme Marie CIETERS, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Mr Jean – Pierre LOCQUET.

Sont absents / excusés :

Mr Frédéric LETURQUE, Mr Franck DHERSIN, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Arnaud DE RIGNÉ, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Louis MARCY, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Claude HEGO, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Dominique FERNANDE, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2025 DE 14H00 à 16H00



Délibération N° 2025 – 17

Objet : Partenariat Main Square Festival - PassPass Covoiturage

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, réuni le 1^{er} juillet 2025 sous la Présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par délibération N°2023-34 du 19 juin 2023, et l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 portant modifications statutaires du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération N°2025-01 du 5 février 2025 approuvant le Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2025 voté le 13 mars 2025,

Vu la délibération N°2018 – 13, relative à la Convention type de partenariat, telle que jointe en annexe, avec les organisateurs d'évènements pour le développement du covoiturage,

Vu les délibérations N°2022 – 16, N° 2023 – 13 et N° 2024 – 26, relatives aux précédents et au 1^{er} partenariat Main Square Festival pour les éditions 2022,2023 et 2024,

CONSIDERANT

- L'existence de la plateforme PassPass covoiturage depuis 2018, comptant plus de 17 000 inscrits,
- La possibilité de créer sur la plate-forme des pages « événements », et de réaliser des animations lors des événements,
- L'opportunité que représente la notoriété du Main Square Festival pour dynamiser l'animation des réseaux sociaux et la visibilité qu'ont pu apporter les précédentes éditions,
- Le souhait des organisateurs du Main Square Festival de mettre à disposition des festivaliers un service de covoiturage gratuit

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat avec la société « Live Nation », en charge de l'organisation du Main Square Festival édition 2025,
- De mener une animation sur les réseaux sociaux pour faire gagner des places pour le festival 2025 via la plateforme passpasscovoiturage.fr, à l'instar des éditions précédentes,
- D'installer et tenir un stand durant le festival pour promouvoir et valoriser passpasscovoiturage.fr, ce coût étant pris en charge dans le marché actuel d'exploitation de la plateforme.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Christophe COULON

Proposition de partenariat Main Square Festival/ Pass Pass Covoiturage

Live Nation, structure organisatrice du Main Square Festival, dont l'édition 2025 aura lieu du 4 au 6 juillet à Arras :

- ✓ Est d'une part en recherche de solutions de mobilité pour ses nombreux festivaliers,
- ✓ Souhaite d'autre part, dans le cadre d'une démarche développement durable, améliorer son empreinte écologique en favorisant les alternatives à l'autosolisme.

Le service PassPass Covoiturage propose une rubrique « événements » permettant d'inscrire un événement et de le mettre en avant sur la plate-forme, afin que les spectateurs puissent proposer ou rechercher des covoiturages à destination de cet événement.

Hauts-de-France Mobilités a déjà noué auparavant plusieurs partenariats avec des organisateurs d'événements, mais la moindre taille de ces événements n'a pas permis d'atteindre une masse suffisante de covoitureurs.

Ainsi, un partenariat avec le Main Square Festival permet à PassPass Covoiturage de bénéficier de la notoriété de ce festival et de sa visibilité.

Le principe proposé est le suivant :

Hauts-de-France Mobilités met gratuitement à la disposition de « Live-Nation », structure organisatrice du festival, un espace dédié sur son site de covoiturage. PassPass Covoiturage est dédié aux déplacements dans les Hauts-de-France mais peut également être utilisé depuis d'autres régions, tout comme en Belgique par exemple. Le festival ayant lieu à Arras, utiliser un service de covoiturage dédié aux habitants et aux événements des Hauts-de-France semble idéal.

La convention commune définira les actions à mener par chacune de nos structures. Le projet de convention en annexe est issu de la convention type des partenariats (délibération 2018-13)

Il s'agira pour PassPass Covoiturage de :

- ✓ Matérialiser le partenariat par la signature d'une convention commune
- ✓ Créer l'événement « Main Square Festival » dans la rubrique événementielle de PassPass Covoiturage
- ✓ Relayer l'événement et le partenariat sur les réseaux sociaux de Hauts-de-France Mobilités
- ✓ Mettre en place un stand PassPass Covoiturage ou tout autre type d'animation pertinente pendant la durée du festival, dans une zone dédiée aux stand régionaux (faire connaître le service, trouver une solution de covoiturage retour pour les personnes qui nous sollicitent...)

Il s'agira pour Live Nation de :

- ✓ Rédiger un texte spécifique et relayer la page de l'événement PassPass Covoiturage sur le site internet du Main Square Festival, dans la rubrique « Infos – Transports »
- ✓ Insérer si possible le Widget de l'événement (généré par la plate-forme PassPass covoiturage) sur le site également
- ✓ Parler de PassPass Covoiturage et relayer l'événement sur les réseaux sociaux (en mentionnant le lien de l'événement sur la plate-forme)
- ✓ Relayer notre partenariat et le fonctionnement du service notamment dans une newsletter spécifique concernant les infos pratiques pour se rendre au festival et envoyée par les organisateurs un mois avant le festival.
- ✓ Rendre visible le partenariat dans les lieux de passage (affiches) par exemple dans les zones de repos, sur les barrières...
- ✓

D'autres actions seront également mises en œuvre conjointement telles que :

- ✓ La matérialisation de points de rencontre à l'entrée des parkings (Totem, flamme) afin de retrouver plus facilement son covoitureur
- ✓ Des animations/ présentation du service/ distribution de dépliants sur les parkings réservés aux festivaliers
- ✓ L'organisation d'un jeu concours, en fonction des possibilités : soit en amont du festival afin de permettre aux gagnants de remporter des places pour le premier jour du festival, soit sur place avec la possibilité cette fois de remporter des places pour le festival (en fonction des propositions de Live Nation).

CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre de l'organisation d'un événement
Pour le développement et la promotion du
covoiturage

Conclue entre

Hauts-de-France Mobilités

Représenté par son Président, Christophe COULON

et

Live Nation France Festival

Représenté par son Directeur des festivals, Armel Campagna

CONTEXTE ET PARTIES PRENANTES

Le Syndicat Hauts-de-France Mobilités regroupe les Autorités Organisatrices de la Mobilité des Hauts-de-France. Il a pour mission de coordonner l'offre de transport de ses membres et de favoriser l'intermodalité.

Afin de compléter l'offre multimodale présente sur son territoire, Hauts-de-France Mobilités mène des actions favorisant le développement du covoiturage sur son périmètre de compétence. Hauts-de-France Mobilités développe *passpasscovoiturage.fr*, une plate-forme de mise en relation des covoitureurs à l'échelle des Hauts-de-France et met en œuvre des actions d'animation et de communication pour la promotion du covoiturage.

La structure du Main Square Festival désignée ci-dessous comme « le partenaire » dans la présente convention, organise un événement destiné au public du vendredi 4 au dimanche 6 juillet 2025.

Le Main Square est un festival de musique qui prend place au sein de la Citadelle d'Arras, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous y retrouverez une programmation internationale : Deftones, Clara Luciani, Luidji, Gracie Abrams, Dasha, DJ Snake, Mika et bien d'autres encore !

Le partenaire souhaite permettre aux participants à l'événement de s'y rendre en covoiturage et leur offrir la possibilité d'utiliser la plate-forme *passpasscovoiturage.fr* à cette fin.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention vise à formaliser le rôle de chacune des parties dans la mise en œuvre d'actions de communication pour la promotion de l'événement et de l'utilisation du covoiturage pour s'y rendre.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU SYNDICAT HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

Hauts-de-France Mobilités s'engage à relayer la communication faite autour de l'événement via ses outils numériques. Au minimum un post l'un de nos réseaux sociaux sera effectué avant la tenue de l'événement.

Hauts-de-France Mobilités s'engage également à **mettre à la disposition du partenaire des outils de communication au format numérique** : documents présentant le fonctionnement du site *passpasscovoiturage.fr*, affiches ou visuels pouvant être utilisés par les réseaux sociaux... Charge au partenaire de les diffuser et les reproduire.

Hauts-de-France Mobilités s'engage à organiser un jeu-concours sur les réseaux sociaux, faisant gagner 2 PASS 3 JOURS pour apporter de la visibilité aux deux parties.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à **créer un événement dédié sur la plate-forme *passpasscovoiturage.fr***, qui dispose d'un espace à cet effet.

Le partenaire s'engage également à relayer l'existence de la plate-forme *passpasscovoiturage.fr*, à minima via ses outils numériques mais également s'il le souhaite sur des supports imprimés.

Le partenaire s'engage également à offrir 2 PASS 3 JOURS permettant d'organiser le jeu concours.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ANNULATION DE LA CONVENTION

Cette présente convention de partenariat pourra s'avérer non valide dans les cas suivants :

- Annulation de l'événement
- Non-respect des modalités définies dans cette convention.

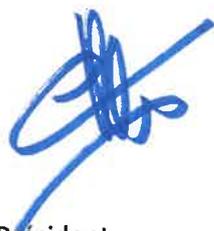
Toute résiliation par l'une des parties se fera par lettre recommandée avec accusé de réception, précédée en cas de non-respect par l'une des parties des obligations prévues par la présente convention, d'une mise en demeure de se conformer auxdites obligations.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de sa signature. Cette convention est reconductible si besoin pour une durée égale, par le biais de la signature d'un avenant.

Pour Hauts-de-France Mobilités

Fait à ... *Lille*
Le..... *11/11 2025*



Le Président

Pour Live Nation France Festival

Fait à Paris

Le 14/05/2025

Le Directeur des Festivals



